



MUNICIPALITE DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

A V I S P U B L I C

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 324-2017 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT À L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier,

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 3 avril 2017, le conseil a adopté par résolution le règlement 324-2017 établissant un programme d'encouragement à l'utilisation de couches lavables ;

QUE le règlement 324-2017 est entré en vigueur conformément à la loi, le 4 avril 2017.

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint- Stanislas-de-Kostka, ce 4 avril 2017


Maxime Boissonneault
Directeur général